

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

ABONNEMENTS	Rédacteur	Bureaux
France. — Un an 10 fr. Autres pays. — Un an. 15 fr.	Edmond PONARD TÉLÉPHONE 74	MAISON DU PEUPLE SAINT-CLAUDE (Jura)

CONGRÈS

de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Tenu à Saint-Claude, Salle de la Bibliothèque de la Maison du Peuple
les 29 et 30 Juin 1929

Le Congrès est ouvert le 29 Juin, à 9 heures, par le secrétaire de l'Union Nationale qui souhaite la bienvenue aux délégués. Il espère que les discussions seront courtoises et que du Congrès sortiront des décisions conformes à l'intérêt des travailleurs et de leurs organisations. Il formule le souhait que les délégués emportent une bonne impression de leur court séjour à Saint-Claude.

Il est ensuite procédé à la nomination du Bureau pour les différentes séances du Congrès. Sont désignés :

Président : André Dalloz, de Saint-Claude ;
Secrétaire : Alexandre Le Bon, de Paris.

Organisations représentées

Saint-Claude. — Dalloz André, Hugonnet Marcel, Jeantet Alfred, Tournier Emile, Gros-piron Jean et Calamand Fernand.

Paris. — Pierre le Bon, Maurice Thomas, Alexandre Le Bon.

Nemours. — Theret Emile.

Lyon. — Fontaine Auguste.

Felletin. — Pinet Lucien.

Thoiry. — Burdairon Marcel.

Seul, le Syndicat de Taninges n'est pas représenté directement. Il est donné connaissance de la lettre par laquelle ce centre s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès.

Rapport Moral de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français du 1^{er} Janvier 1925 au 31 Décembre 1928

Ponard donne lecture du rapport moral suivant, qui a d'ailleurs été préalablement adressé à toutes les organisations :

1925-1928... Quatre années fertiles en événements ! Pour nos organisations, quatre années de lutte !

Dure période d'après-guerre, au cours de laquelle il a fallu défendre pied à pied, jour après jour, au

milieu des situations les plus diverses, les salaires de nos camarades, lutter sans trêve pour, suivant le programme d'action tracé par le dernier Congrès de l'A. U. D., arracher quelques améliorations et apporter ainsi notre modeste contribution à la marche en avant du prolétariat diamantaire.

Quand, d'un regard en arrière, on se remémore les principales phases de cette action pour les coucher sur le papier, on s'étonne que tant d'événements aient pu s'inscrire dans un si court laps de temps.

Voici, relatés dans la sécheresse d'un rapport, les principaux de ces faits :

L'action pour les salaires.

Pour la clarté de ce qui va suivre, il est nécessaire de rappeler au seuil de chapitre que, au point de vue des conditions de travail, Paris se distingue très nettement des autres centres diamantaires français. Les raisons de cette situation sont suffisamment connues des personnes averties des choses de notre métier pour qu'il soit utile de les exposer ici. Il était bon, toutefois, de rappeler le fait qui justifie la division en deux parties du présent chapitre :

1. L'action pour les salaires en province ;
2. L'action pour les salaires à Paris.

En province.

Le 1^{er} avril 1925, une augmentation de 15 % sur les salaires de base est obtenue pour tous les ouvriers.

A ce moment, la situation monétaire, quoique sérieuse en France, présente encore un certain caractère de stabilité. Elle ne devait pas tarder à s'aggraver. Tandis qu'en octobre 1925, le Congrès International était réuni à Paris, le franc perdait une fraction importante de sa valeur et ce mouvement accentuant prenait le caractère d'une chute. La situation devenait catastrophique et chacun, l'angoisse au cœur, se demandait de quoi serait fait le lendemain.

En cette période troublée où la panique commençait à s'emparer des esprits, où les prix changeaient d'un jour à l'autre, le problème des salaires se posait avec acuité.

Nous avons demandé alors qu'en cette période les salaires soient calculés d'après une échelle mobile sur le coût de la vie. Nous n'avons pas pu l'obtenir en raison de la résistance opposée par les patrons qui, faonniers pour la plupart, prétendent

ne pouvoir obtenir de leurs maisons du travail à des conditions aussi incertaines.

Nous dûmes nous contenter d'apporter aux salariés des augmentations sporadiques, maintenant tant bien que mal leur niveau à celui du coût de la vie :

Le 1^{er} décembre 1925, augmentation de 15 % sur les salaires de base.

Le 1^{er} mars 1926, augmentation de 15 % sur les salaires de base.

Le 1^{er} août 1926, augmentation de 15 % sur les salaires de base.

Le total des quatre augmentations mentionnées ci-dessus représentait une augmentation de 37 % sur les salaires du début de 1925.

Mais, dans la seconde partie de 1926, brusque renversement de la situation. En juillet, le franc s'arrête dans sa chute et, pendant les mois suivants, reprend une certaine partie de sa valeur. Cependant, le franc belge stabilisé demeurait à son cours et cela créait immédiatement un malaise dans l'industrie diamantaire française.

Les conséquences de cette situation ne tardèrent pas à se faire sentir.

Le 1^{er} janvier 1927, la Chambre Syndicale des patrons diamantaires de Saint-Claude avisait le Syndicat ouvrier que « la situation des changes étant particulièrement défavorable », une réduction des tarifs serait appliquée à partir du 15 janvier.

Ces termes péremptoires rompaient délibérément avec une tradition déjà longue de courtoisie et de bons rapports entre les organisations ouvrière et patronale. Habituellement, lorsque l'une des parties désirait une modification quelconque des conditions de travail, elle faisait une proposition à l'autre partie. Des pourparlers s'ensuivaient et généralement on finissait par se mettre d'accord. Cette fois, rien de pareil. L'ultimatum dans toute sa brutalité. Aucune discussion possible. On comprend que la nouvelle tactique patronale n'ait pas contribué à disposer favorablement les ouvriers.

La diminution notifiée par les patrons représentait 13 à 17 % de la totalité des salaires, suivant les différentes catégories d'ouvriers.

Un simple argument pour appuyer cette diminution : la revalorisation du franc.

Les patrons, en effet, n'auraient pu en trouver d'autre en un moment où le coût de la vie était en augmentation constante.

Que valait donc l'argument : Change ?
Les patrons prétendaient qu'au cours de la période

de dépréciation du franc, les salaires des ouvriers diamantaires avaient été augmentés en fonction directe du cours des changes. Le Syndicat Ouvrier répondait : Rien n'est plus faux et publia un graphique réduisant à néant l'argumentation patronale.

A ce moment là, le cours de la livre en France était à 122. Cela représentait une augmentation de 40 % sur le cours de la livre au début de 1925. Les salaires ayant été pendant la même période augmentés de 37 %, il n'y avait donc pas de raison de diminution. La réduction proposée par les patrons aurait eu pour résultat de ramener les salaires au taux de la livre à 102.

Les ouvriers firent savoir au Syndicat Patronal qu'ils n'acceptaient pas son ultimatum, ce qui amena les patrons à repousser l'application de leur décision au 1^{er} février.

Les diamantaires d'Anvers venaient de résister victorieusement à un lock-out. Les diamantaires de Paris résistaient dans le même moment à un lock-out de leurs patrons. Dans ces conditions, refuser la lutte eut été trahir la cause ouvrière. Nous l'acceptâmes.

Mis au courant du détail des faits, le Bureau International examina la situation et, reconnaissant la justesse de notre point de vue, accorda éventuellement l'appui de l'A. U. D.

L'inévitable arriva. La grève fut déclenchée le 1^{er} février 1927, jour où devait être appliqué l'ukase patronal. Elle devait durer trois mois et demi, la reprise du travail n'ayant eu lieu que le 18 mai.

Le mouvement fut admirable. Pendant ces 106 jours de grève, nous n'avons eu aucune défection à regretter. Et cela, malgré les événements ligues contre nous, la situation industrielle devenant mauvaise et le chômage augmentant dans les grands centres.

Avec une foi et une ténacité admirables, nos camarades ont « tenu ». Ce n'est que lorsque la situation industrielle devint si mauvaise que toute chance de succès se trouva écartée qu'ils consentirent à en finir. Nous l'avons dit à nos camarades et ils l'ont compris. Ils ont accepté cette défaite. Ils sont rentrés à l'atelier le front haut avec le sentiment d'avoir accompli tout leur devoir.

La résistance n'avait d'ailleurs pas été inutile puisqu'elle avait permis de réduire assez sensiblement les prétentions patronales. La diminution acceptée fut en moyenne de 9,45 % sur le salaire total.

Nous ne saurons laisser passer l'occasion qui nous est offerte de remercier à nouveau l'Alliance Universelle et les organisations affiliées de l'aide précieuse qu'elles nous ont apportée au cours de cette longue lutte. Qu'elles soient assurées que, le cas échéant, nous saurons faire preuve de la même solidarité !

Le cours des événements dans les mois qui suivirent (diamants alluvionnaires, activité ralentie) ne nous permirent pas de faire augmenter les salaires. Pendant une grande partie de l'été 1927, une bonne partie des ouvriers travailla à temps réduit.

Ce n'est que le 1^{er} mars 1928 qu'il nous fut possible d'obtenir une augmentation de 20 % pour les ouvriers en fantaisie, et le 1^{er} octobre 1928 une augmentation de 15 % pour tous les ouvriers.

A Paris.

Le 1^{er} février 1925, après divers pourparlers, les ouvriers de Paris obtiennent une augmentation de 25 fr. par semaine.

Puis, au cours de l'été 1925, la situation étant bonne pour les fantaisies et les ouvriers de Paris étant occupés à peu près exclusivement à ce genre de travail, des augmentations individuelles furent accordées à la plupart des ouvriers, de sorte que la moyenne des salaires s'en trouva augmentée de 20 à 25 fr. par semaine.

Puis, fin 1925, pour parer à la dépréciation du franc et à l'augmentation croissante du coût de la vie, le Syndicat demande et obtient que les salaires soient révisés mensuellement et ajustés au coût de la vie, par une indemnité variable de vie chère.

Au 1^{er} janvier, une indemnité de vie chère de 40 fr. est ajoutée aux salaires.

Cette échelle-mobile continue à fonctionner et a donné les meilleurs résultats. On trouvera plus loin le tableau des variations de l'indemnité de vie chère.

Fin 1926, les effets de la revalorisation du franc

se font sentir à Paris et provoquent les mêmes effets qu'en province.

Les patrons demandent une réduction de 20 % sur les salaires de base. Les ouvriers refusent et disent ne pouvoir s'en tenir qu'aux termes du contrat. Justement l'indice du coût de la vie vient de baisser et il en résultera une diminution de 20 fr. sur l'indemnité de vie chère. Naturellement les ouvriers se déclarent prêts à accepter cette diminution. Mais les patrons ne s'en contentent pas. Ils reviennent à la charge et demandent une réduction de 40 fr. sur les salaires de base qui, ajoutée à la diminution de 20 fr. sur l'indemnité de vie chère, donne un total de 60 fr. Ils appuient cette demande par la menace d'un lock-out. Les ouvriers n'acceptant pas, ils mettent leur menace à exécution et ferment leurs ateliers le 18 janvier 1927.

La marche de la fantaisie étant très calme, les ouvriers durent accepter les propositions patronales et après une résistance de un mois, le travail reprit le 17 février.

Dès que la situation devint meilleure, Paris songea à reprendre ce qu'il avait perdu et en octobre 1927, les salaires de base furent augmentés de 20 fr.

En novembre 1927, ils furent encore augmentés de 20 fr. de sorte qu'ils se trouvèrent ramenés au niveau où ils se trouvaient au début de la même année.

Voici quelles ont été les variations de l'indemnité de vie chère depuis le 1^{er} janvier 1926, date de son institution à la fin de 1928 :

Dates :	Indice du coût de la vie :	Montant de l'indemnité hebdomadaire de la vie chère :
1 ^{er} janvier-18 février 1926	463	Fr. 40 "
16 février-15 mars 1926	480	" 51,60
16 mars-15 avril 1926	495	" 62 "
16 avril 15 mai 1926	495	" 62 "
16 mai-15 juin 1926	503	" 67,45
16 juin-15 juillet 1926	522	" 80,50
16 juillet-15 août 1926	544	" 95,65
16 août-15 septembre 1926	544	" 95,65
16 septembre-15 octobre 1926	587	" 125,15
16 octobre 15 novembre 1926	590	" 127,20
16 novembre-15 déc. 1926	624	" 150,55
16 déc. 1926-15 janv. 1927	628	" 153,35
16 janv. 15 février 1927	599	" 133,45
16 février 15 mars 1927	592	" 128,65
16 mars 15 avril 1927	588	" 123,85
16 avril 15 mai 1927	531	" 121,05
16 mai-15 juin 1927	580	" 120,35
16 juin-15 juillet 1927	589	" 126,55
16 juillet-15 août 1927	580	" 120,35
16 août 15 septembre 1927	557	" 104,55
16 septembre-15 octobre 1927	539	" 92,20
16 octobre 15 novembre 1927	532	" 87,40
16 novembre-15 déc. 1927	520	" 79,45
16 déc. 1927-15 janv. 1928	500	" 65,40
16 janvier-15 février 1928	523	" 81,20
16 février-15 mars 1928	530	" 86 "
16 mars-15 avril 1928	522	" 80,70
16 avril-15 mai 1928	524	" 81,80
16 mai-15 juin 1928	532	" 87,40
16 juin-15 juillet 1928	546	" 97 "
16 juillet 15 août 1928	557	" 104,55
16 août-15 septembre 1928	547	" 97,70
16 septembre-15 octobre 1928	540	" 92,20
16 octobre-15 novembre 1928	544	" 93,65
16 novembre 15 déc. 1928	566	" 110,75
16 déc. 1928-15 janv. 1929	588	" 123,90

La durée du travail

La durée du travail est encore de 48 heures par semaine, exception faite pour deux maisons de Paris où l'on travaille, dans l'une 47 heures, dans l'autre 44 heures.

Si Paris, au lendemain du Congrès International, a pu poser officiellement devant la Chambre patronale la question des 44 heures, nous n'avons pu encore le faire en province, sachant que nous n'avions aucune chance d'aboutir et ayant la certitude que les esprits n'étaient pas mûrs pour la réforme.

Dans les régions montagneuses du Jura et de l'Ain, l'industrie diamantaire est dispersée dans une foule de villages et de hameaux perdus dans la montagne, ensevelis plusieurs mois chaque année sous une épaisse couche de neige. Dans la plupart, aucune distraction, de sorte que le temps se passe entre l'intérieur et l'atelier. Il est de ces coins où nous avons encore la plus grande peine à faire respecter la journée de huit heures et la semaine

anglaise et il n'est pas rare que nous soyions obligés d'intervenir pour des abus qui se commettent ça et là.

Dans ces conditions, parler comme d'une chose réalisable demain d'une nouvelle réduction de la journée de travail serait s'abuser soi-même et tromper les autres.

Bien que la vérité, en la circonstance, ne soit pas agréable à dire, j'estime que nous la devons à nos camarades.

Nous cherchons tous les moyens qui peuvent nous aider à aboutir à une bonne observation de la durée du travail. C'est ainsi qu'en collaboration avec le Syndicat des pipiers de Saint-Claude, nous avons lancé l'idée dans le public que pour rendre impossible les infractions à la loi de 8 heures dans les campagnes, il fallait arriver à une limitation du temps de distribution de la force motrice. Technique, la chose est possible. Les Compagnies de distribution consultées se montrent favorables à cette idée car souvent elles sont elles mêmes victimes d'abus. A mesure que se développera l'électrification des campagnes, cette mesure apparaîtra de plus en plus nécessaire et il est possible qu'un jour elle reçoive sa réalisation.

L'Inspection du Travail en France est nettement insuffisante et même si on a la chance d'avoir dans sa région un Inspecteur dévoué, il a tant d'établissements à visiter qu'il ne peut assurer convenablement son travail. La récente loi des Finances vient d'élever de 10 le nombre des Inspecteurs du travail (pour la France entière). Aussitôt que ce vote fut connu, sur l'initiative du soussigné, les organisations syndicales de Saint-Claude demandèrent au Ministre qu'un de ces inspecteurs nouveaux soit affecté à la région Jura-Ain. Aucune décision n'est prise jusqu'à présent, mais les nouvelles qui nous parviennent nous laissent espérer que cette demande recevra satisfaction.

Paris a posé la question des 44 heures fin 1925 avec d'autres revendications, mais ne put obtenir satisfaction sur ce point particulier.

Qu'on soit bien convaincu que dès que nous verrons la chose possible, nous nous attacherons à la réaliser. En attendant, nous ne perdons pas une occasion d'essayer de faire comprendre à nos camarades la nécessité de réduire le temps de travail dans notre industrie pour améliorer notre sort et restreindre la production.

Congé payé

Dès le 7 décembre 1925, c'est-à-dire très peu de temps après le Congrès International, les centres de province posaient à leurs patrons la revendication d'une semaine de vacances payées. Les patrons répondirent par une fin de non recevoir. A plusieurs reprises nous sommes revenus à la charge, précisant bien que c'était une réforme à laquelle nous tenions et dont nous espérions bénéficier dès août 1926. A chaque nouvel effort de notre part, la réponse des patrons fut la même. Si bien qu'à bout de patience, les camarades décidèrent de cesser le travail si satisfaction ne leur était pas donnée.

Le mouvement eut lieu et après quelques jours de grève, en mars 1926, les patrons se décidèrent à faire l'effort financier nécessaire.

En 1926-27-28, tous les ouvriers ont bénéficié d'une semaine de vacances la semaine du 15 août.

L'indemnité est faite au moyen d'une prime spéciale dite « prime de vacances », calculée à raison de 5 % sur le salaire de base.

A noter que si les patrons ont consenti à cela, ce n'est que contraints et forcés. Seule, la cohésion des ouvriers réunis dans leurs organisations a pu imposer les vacances. Les patrons ne s'y résignent pas et là où existent des contre-maîtres, là où le patron travaille à la meule, souvent l'atelier reste ouvert pendant les vacances et tourne pour ce contre-maître ou ce patron !

Ce fait est symptomatique de l'état d'esprit qui anime les patrons de la Chambre Syndicale de Saint-Claude. Il dit assez que nous devons déployer une vigilance constante pour conserver et développer les quelques réformes que nous avons dû arracher.

De son côté, Paris qui avait présenté la revendication d'une semaine de vacances payées fin 1925, obtint satisfaction et depuis trois ans les ateliers ferment une semaine au mois d'août.

L'indemnisation se fait sur la base du salaire annuel.

Apprentissage — Clandestinisme Travail à domicile

Si en province, il existe encore un certain nombre d'inorganisés, l'apprentissage clandestin n'existe pas.

D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps qu'on a commencé à reprendre un peu l'apprentissage en France, car pendant des années on peut dire qu'il ne s'est pas fait un seul apprenti.

Et actuellement, les apprentis fait sous le contrôle de l'organisation n'existent que dans deux centres : Paris et Saint-Claude.

A Saint-Claude on a vu, depuis quelques mois, les demandes d'apprentissage revenir un peu plus nombreuses. Cela est dû à la crise prolongée que traverse l'industrie pipière.

Malgré cela, le nombre total des apprentis admis est peu important et compense à peine le chiffre de ceux qui disparaissent.

Au cours de ses deux dernières années, il s'était formé à Paris et autour de Paris un certain nombre de petits ateliers, véritables nids de clandestins. Ces ateliers étaient surtout occupés par des Arméniens dont beaucoup ne possédaient pas de papiers en règle. Autant il est de notre devoir d'internationalistes de bien accueillir le camarade étranger lorsqu'il respecte les conditions de travail syndicales, autant il est de notre devoir de mettre fin aux abus auxquels peut donner lieu cette main-d'œuvre supplémentaire lorsqu'elle se développe en dehors de tout contrôle.

Une action commune fut entreprise par le Syndicat ouvrier de Paris en collaboration avec le Syndicat patronal et cette action vient d'aboutir à la fermeture de la plupart de ces petits ateliers.

Des pourparlers sont en cours en ce moment entre les organisations ouvrières et patronales de Paris, tendant :

- 1) A ce que les patrons n'occupent que des ouvriers syndiqués ;
- 2) A ce que les ouvriers ne travaillent que pour des patrons syndiqués ;
- 3) A ce que toute demande d'apprentissage ait reçu préalablement l'autorisation des deux organisations.

En province, il existe encore un certain nombre de noyaux d'ouvriers inorganisés à :

Cruseilles, Annemasse (Haute-Savoie), Tarbes (Hautes-Pyrénées), Poligny et Lons-le-Saunier (Jura).

De même, il existe par-ci par-là quelques isolés inorganisés dont la plupart travaille à domicile.

Leur nombre est relativement réduit, puisque si on additionne le nombre des inorganisés existant dans les centres cités plus haut, le nombre de ces isolés et le nombre des dissidents appartenant à l'Union Régionale Diamantaire (Syndicat chrétien de Saint-Claude), au Syndicat unitaire (communiste) de la même ville, en un mot de tous les diamantaires n'appartenant pas à notre A. U. D. on arrive à un total approximatif de 200.

Comme on le voit, si l'on tient compte qu'une partie de ces gens appartiennent à d'autres organisations (chrétiens ou communistes, on se rend aisément compte que notre champ de recrutement reste infiniment étroit.

La vie intérieure de l'Organisation

L'organisation française a longtemps souffert du manque d'unité de direction, les syndicats de chaque localité n'étant réunis par aucun lien organique autre que l'A. U. D.

Cette lacune a été comblée par la fondation de l'Union Franco-Suisse, remblacée depuis par l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français.

Un nouveau pas a été accompli par le rattachement au Syndicat de Saint-Claude des deux petites organisations de Gex et de Divonne, réalisé en 1925 et 1926.

Il semble d'ailleurs, à voir la marche des événements, que d'autres organisations de province seront dans la nécessité d'entrer dans la même voie.

Car, un fait est à constater : la plupart des petits centres français déclinent. Et ce mouvement s'accélère à mesure que le nombre des camarades âgés devient plus grand. Il est des centres où depuis dix ans il ne s'est pas fait un seul apprenti. Chaque année,

chaque mois pourrait-on dire, amène une nouvelle diminution du nombre de leurs corporants. Et il est bien naturel que lorsque le nombre de ceux qui restent devient ridicule petit, l'organisation locale se réfugie au sein du Syndicat de Saint-Claude. Si nous regrettons de voir ainsi péricliter d'anciens centres d'industrie diamantaire, nous ne saurions regretter la centralisation qui se prépare car la cohésion et la force des organisations ne pourront qu'y gagner.

Deux petites sections du Syndicat de Saint-Claude ont été créées dans les départements du Jura et de l'Ain : Sellières et Montréal.

Le recrutement, quelques apprentis, d'anciens membres revenus au métier par suite de la crise de l'industrie de la pipe à Saint-Claude, font que notre effectif est en légère augmentation : 1130 membres, contre 995 lors du Congrès de Paris.

Dès les mois qui suivirent le Congrès de Paris, nous nous sommes préoccupés de mettre l'Union Nationale Française en mesure de faire face à toutes ses charges de propagande et d'administration ainsi qu'en avait décidé le Congrès.

Nous avons tenu l'engagement que nous avions pris et, à la date fixée, l'Alliance Universelle fut déchargée des subsides qu'elle accordait à l'organisation française.

Nous remercions à nouveau l'Alliance Universelle de l'aide précieuse qu'elle nous a accordée pendant de si longues années.

Après avoir longtemps négligé les œuvres mutualistes, nos syndicats français à l'exemple de leurs frères étrangers semblent enfin entrer résolument dans cette voie.

Saint-Claude, Taninges, Paris ont leur Caisse de maladie, faibles encore, mais qui se développeront, nous en sommes certains. Paris a sa Caisse de chômage née depuis peu. Saint-Claude, Thoiry et Taninges bénéficieront sous peu de la Caisse de chômage créée par la Fédération de la Bijouterie à laquelle ils appartiennent.

Et couronnant cet ensemble encore embryonnaire, notre Rayon de Soleil qui se développe rapidement et nous permettra de marcher sur les traces de nos camarades de Hollande et de Belgique dans la voie de la solidarité sociale.

Edmond PONARD.

Après quelques explications verbales du Permanent sur l'action de l'Union Nationale du 1^{er} janvier 1929 à ce jour, le compte-rendu moral est adopté à l'unanimité.

Comptes-rendus financiers de l'Union Nationale et du « Rayon de Soleil ». — Pour pouvoir donner au Congrès une situation financière aussi exacte que possible des deux organisations précitées, Ponard a cru bon d'avancer de quelques jours les opérations du contrôle qui fut effectué le 28 juin.

Lecture est faite des deux comptes-rendus financiers que l'on trouvera d'autre part dans ce numéro.

Le budget de l'Union Nationale qui se solde par un léger excédent de recettes n'appelle aucune observation spéciale. Nous faisons à peu près le tour : c'est ce qui avait été prévu lorsque, pour faire face à toutes les dépenses résultant de la Permanence et du journal français conformément à la décision du Congrès International de 1925 nous avons dû demander une augmentation de la cotisation à l'Union Nationale.

Pour le Rayon de Soleil, une observation essentielle est à faire ; du fait que les comptes ont été arrêtés le 28 juin, quelques malades n'ont pas encore perçu le montant de leurs indemnités de juin, de sorte que si l'on tient compte de ce fait, le léger excédent de recettes accusé par le compte-rendu se transformerait en un excédent de dépenses de 2.000 francs environ.

Comme il est à prévoir que les dépenses du prochain exercice seront encore supérieures en raison du nombre de malades ins-

crits, il importe d'envisager les mesures propres à assurer l'équilibre du budget du *Rayon de Soleil*.

Le camarade Alexandre Le Bon renouvelle une demande faite précédemment par Paris tendant dans le but d'obtenir un meilleur rendement de l'argent du *Rayon de Soleil* à effectuer des placements à terme à la Banque des Coopératives en prenant soin d'échelonner les échéances.

Ponard répond qu'au moment où cette demande fut faite, elle fut approuvée par le Comité du *Rayon de Soleil* qui y donna un avis favorable et décida d'agir ainsi au fur et à mesure des rentrées d'argent. Cette décision reçut même un commencement d'application par le placement pour une période de 5 ans d'une somme de 15.000 francs à la Banque des Coopératives. S'il n'y eut pas de nouveaux placements c'est que nos dépenses ont équilibré nos recettes.

Cette question n'a d'ailleurs qu'une importance relative car les taux d'intérêts obtenus à *La Fraternelle*, de St-Claude, se rapprochent sensiblement de ceux pratiqués par la Banque des Coopératives. Il est toutefois décidé de donner suite à la proposition de Le Bon dès que les circonstances le permettront.

Lucien Pinet donne ensuite connaissance des conclusions de la Commission de contrôle et les deux comptes-rendus financiers, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

Rapport moral et financier de chaque centre. — Chaque Syndicat donne tour à tour son rapport d'activité et son compte-rendu financier. L'exiguité du format de ce journal ne nous permet pas de reproduire ces comptes-rendus. A signaler celui de St-Claude où un sérieux effort fut fait particulièrement en vue de fortifier la Caisse de résistance et celui de Paris, très intéressant particulièrement en ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère et le clandestinisme, l'apprentissage, la caisse d'invalidité.

Très suggestif aussi est le compte-rendu financier du Syndicat de Paris dont l'avoir pour 280 membres et après le lok-out de 1927, dépasse 300.000 francs et cela tout en distribuant des secours de chômage et de maladie importants (10 fr. par jour de maladie).

Ponard ne manque pas de citer en exemple Paris qui, par ses fortes cotisations, a pu créer une organisation et des caisses solides et le Congrès unanimement s'associe à Ponard pour féliciter cordialement l'organisation parisienne.

A citer également une particularité du Syndicat de Felletin, où à côté de la cotisation syndicale fixée à 1 % du salaire, chaque syndiqué verse 10 fr. par mois pour venir en aide aux membres malades.

La Cotisation Syndicale dans les divers Centres. — Le Permanent rappelle que dès le moment de sa fondation, l'Union Nationale exigea des Syndicats adhérents une cotisation minima. L'article 6, paragraphe 2 des statuts, dit en effet ceci :

« Les syndiqués devront payer à leur syndicat local une cotisation minimum de 5 fr. par mois ».

Cette imposition d'une cotisation minimum est pleinement justifiée. Tous les Syndicats de province — Paris n'est d'ailleurs pas en jeu dans cette question puisqu'on paye à ce Syndicat des cotisations beaucoup plus élevées que dans tous les autres centres — ont les mêmes conditions de travail. Les Syndicats Diamantaires ont à peu près les mêmes

charges. Tout commande donc une cotisation identique.

Or, si l'ensemble des Syndicats n'a pas augmenté suffisamment le taux des cotisations, certains d'entre eux sont véritablement demeurés trop en arrière. Il ne faut pas oublier, qu'en cas de conflit, du fait de la solidarité corporative qui est de règle chez nous, les petites organisations tombent fatidiquement à la charge de celles dont les caisses sont mieux pourvues. Cela n'est pas juste. Jouissant des mêmes conditions de travail les syndiqués de notre Union Nationale doivent s'imposer une cotisation minimum raisonnable.

Voici le taux des cotisations actuellement pratiquées dans les divers centres :

Paris: Cotisation proportionnelle au salaire sur les bases suivantes :

2 francs par semaine jusqu'à un salaire de 125 francs.

0 fr. 50 en plus pour chaque tranche de 25 frs de salaire au-dessus de 125 francs.

Exemple: Un ouvrier gagnant 400 frs par semaine paie une cotisation de 7 fr. 50 par semaine. En plus la cotisation au *Rayon de Soleil*.

Saint-Claude : 15 frs par mois.

Nemours.... : 9 frs par mois.

Lyon.... : 10 frs par mois.

Thoiry.... : 11.60 par mois.

Felletin.... : 1% du salaire.

Taninges.... : 2% du salaire.

La discussion étant ouverte, Theret (de Nemours) fait observer que les Syndicats autonomes ont moins de charges à supporter que les syndicats confédérés puisqu'ils n'ont pas à payer les cotisations aux Unions Départementales et à la Fédération d'Industrie.

Ponard lui répond que la position d'autonomie d'un syndicat ne peut se justifier que pour des raisons de tendances syndicales ou plutôt par l'absence de tendances. Un syndicat ne devrait pas en profiter pour payer de moindres cotisations. Il devrait au contraire fortifier d'autant plus sa caisse syndicale qu'il se trouve isolé du reste du mouvement ouvrier et ne saurait compter en cas de conflit sur la même solidarité que les organisations appartenant à une confédération.

Fontaine de Lyon, fait observer que certains syndicats possèdent des services mutualistes (maladie, chômage, etc.) alors que d'autres n'en possèdent pas. Si l'on tient compte de ce fait, la cotisation de 10 frs de Lyon, n'est pas sensiblement différente, dit-il, de celle de St-Claude (15 frs).

Ponard répond qu'il y a sans doute une part de vérité dans l'observation de Fontaine, mais on ne saurait perdre de vue qu'il est souhaitable que tous les Syndicats fondent ou développent leurs services Mutualistes qui créent des liens solides entre le syndiqué et l'organisation. Ce sont eux dit-il, qui font la force des organisations syndicales de l'étranger.

Finalemment le Congrès, admettant la nécessité de relever et de rétablir le plus d'unité possible entre les cotisations syndicales des divers centres, vote à l'unanimité la résolution suivante :

LE CONGRÈS

« Après avoir pris connaissance de la situation financière de chaque syndicat ainsi que du taux de cotisation en vigueur dans chaque centre.

« Constate l'insuffisance générale des cotisations dans tous les centres de province.

« Proclame désirable de rétablir l'uniformité indispensable entre les cotisations des divers centres;

« Mais, tenant compte du fait que certains syndicats possèdent des services Mutualistes alors que d'autres en sont complètement dépourvus,

« Le Congrès,

« Considérant que la cotisation syndicale proprement dite pour un syndicat Diamantaire ne saurait être inférieure à 12 francs par mois pour lui permettre de vivre.

« Fixe à ce chiffre la cotisation minimum pour tous les centres ne possédant pas de caisse mutualiste (maladie, chômage, sou du soldat, etc.)

« Fixer la date d'application de ce taux minimum au 1^{er} Septembre 1929.

« Et recommande à tous les centres d'augmenter leurs cotisations au-dessus de ce chiffre pour leur permettre de réaliser des caisses mutualistes. »

Situation financière du Rayon de Soleil - Mesures à prendre. — Revenant sur la situation financière du *Rayon de Soleil*, Ponard observe que, tenant compte de la remarque faite plus haut, pour la première fois, cette œuvre connaît un exercice déficitaire. Cela doit retenir notre attention puisque les deux causes principales de ce déficit ont chance de durer :

1) baisse des recettes par suite de la diminution des prix du boort équivalant à un rendement moindre de la poudre noire.

2) Augmentation du nombre des malades.

Alexandre Le Bon, demande quelques explications sur les pièces justificatives demandées aux malades bénéficiaires des secours au *Rayon de Soleil*.

Sur la réponse de Ponard que toujours on demande : certificat du dispensaire, radios et s'il y a lieu, analyses diverses, Le Bon se déclare satisfait.

Il est ensuite donné connaissance des impressions des malades suivant le traitement Renner. Ces impressions ayant été données dans le journal, il n'y a pas lieu de s'y étendre longuement dans ce compte-rendu.

Comme elles sont nettement favorables, le Congrès décide de continuer l'expérience du traitement Renner.

Récupération de la poudre noire. — La plus grosse partie de nos ressources provient de la poudre noire. Or, la diminution de rendement résultant de la baisse de prix du boort pourrait, pensons-nous être compensée en grande partie par une récupération plus soigneuse et plus méthodique.

Pour rappeler constamment ce devoir aux camarades, le Comité de l'Union a fait confectionner des pancartes recommandant aux ouvriers de râcler régulièrement leur cercle. Cette pancarte devra être affichée en bonne place dans tous les ateliers. Chaque centre devra nous en demander un nombre suffisant pour que tous les ateliers de son ressort en soient pourvus.

Les délégués de St-Claude indiquent que dans chaque atelier, des camarades de confiance ont été désignés pour surveiller et au besoin organiser d'une façon méthodique la récolte de la poudre noire. Cette mesure ne pouvant que donner de bons résultats tous les autres centres sont invités à la mettre en pratique.

Augmentation de la cotisation du Rayon de Soleil. — Les syndicats de Paris, de Lyon et de Thoiry proposent de porter la cotisation au *Rayon de Soleil*, de 0 fr. 60 à 1 fr. par mois.

La plupart des délégués appuient cette proposition. Les délégués de St-Claude indiquent qu'ils ont mandat de voter cette proposition au cas où elle serait soulevée.

Mise au voix ; la proposition est votée à l'unanimité.

Le nouveau taux de cotisation partira du 1^{er} Septembre 1929.

En conséquence de cette décision, la cotisation à l'Union Nationale sera, à partir du 1^{er} Septembre prochain, de 3 fr. 40 par mois et par adhérent, soit : 2 fr. 40 pour l'Union Nationale et 1 fr. pour le *Rayon de Soleil*. Cette cotisation sera comme par le passé, diminué de 0 fr. 60 par semaine de chômage.

Tuberculeux pensionnés à 100 % et bénéficiaires de l'allocation de soins. — Le Congrès est appelé à se prononcer sur la question suivante :

Un camarade, tuberculeux de guerre, pensionné à 100 % et bénéficiaire de l'allocation spéciale de soins (7.000 fr.) a-t-il droit aux Secours du *Rayon de Soleil* ?

Ce cas n'est pas prévu dans le statut du *Rayon de Soleil* et pour cause, les dispositions dont bénéficient les tuberculeux de guerre étant postérieures à la constitution du *Rayon de Soleil*.

En plus de la pension (100 %) les tuberculeux de guerre non hospitalisés bénéficient d'une allocation de 7.000 frs, dite allocation de soins. Cette allocation leur est allouée pour leur permettre de se soigner, le nombre des sanatoriums existant en France étant très insuffisant pour pouvoir hospitaliser le grand nombre de tuberculeux.

Ceux qui sont titulaires de cette allocation de soins doivent cesser tout travail rémunéré.

A la pension et à cette allocation s'ajoute l'indemnité spéciale des grands invalides (1.400 frs).

En outre, dans certains cas, à l'infirmité principale donnant droit au taux de pension de 100 % s'ajoute pour infirmités accessoires, un certain pourcentage d'invalidité : 10, 20, 30 %.

En résumé, un pensionné à 100 %, bénéficiaire de l'allocation de soins, touche annuellement un minimum de 15.000 francs.

La discussion s'engage et finalement le Congrès décide d'ajouter à l'article 11 du règlement du *Rayon de Soleil*, le paragraphe suivant :

« N'ont pas droit non plus aux secours du *Rayon de Soleil*, les camarades tuberculeux de guerre, pensionnés à 100 % et bénéficiaires de l'allocation de soins.

Contrôle de l'Union Nationale et du Rayon de Soleil. — En raison de l'effort particulier accompli par Paris en faveur du *Rayon de Soleil*, notamment au moyen de fêtes, Le Bon se fait l'écho du désir manifesté par ce centre de participer une fois par an, au contrôle de l'Union Nationale et du *Rayon de Soleil*.

Ponard déclare qu'en principe il est absolument d'accord et qu'il n'a aucune objection à opposer à cette demande si ce n'est des raisons d'ordre financier.

La Commission de contrôle se réunit deux fois par an. Elle est composée de deux membres pris à St-Claude et de un membre pris

PASSEZ DE BONNES VACANCES !

alternativement dans chacun des autres syndicats.

Si l'on y ajoute chaque fois un camarade de Paris, il est certain que cela coûtera plus cher. C'est le seul inconvénient de la demande de Le Bon.

La discussion étant ouverte un camarade fait une proposition susceptible de satisfaire Paris tout en ne créant pas de nouveaux frais. Il fait observer avec juste raison que le contrôle du milieu de l'année donne en quelque sorte une indication approximative puisque certains éléments — tels les intérêts — ne sont pas décomptés. Ce contrôle du milieu de l'année pourrait n'être effectué que par les deux délégués de Saint-Claude tandis qu'à celui effectué à la fin de l'année prendraient part :

Deux délégués de Saint-Claude ;
Un délégué de Paris ;
Un délégué pris alternativement dans chacun des autres centres.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Ordre du Jour du Congrès International. — Le Congrès aborde ensuite l'examen des différents points figurant à l'ordre du jour du prochain Congrès International de Stuttgart et mandate sur chacun de ces points les délégués français. Le compte-rendu des débats du Congrès de Stuttgart devant être publiés prochainement dans le bulletin et les interventions des délégués français reflétant fidèlement les discussions du Congrès de Saint-Claude, il est, croyons-nous, inutile de surcharger le présent compte-rendu de cette partie des discussions.

Délégation française au Congrès de Stuttgart. — La France ayant droit à trois représentants voyageant aux frais de l'Alliance, au Congrès de Stuttgart, le Congrès décide que les centres suivants seront appelés à fournir chacun un délégué : Saint-Claude, Paris et Lyon.

L'ordre du jour étant épousé, le président remercie les délégués pour le sérieux, la célérité et la courtoisie qu'ils ont apporté dans leurs discussions et déclare le Congrès clos.

Le Secrétaire : A. LE BON.

AUX TRÉSORIERS

Les trésoriers sont informés que la cotisation à l'Alliance Universelle est de 1 fr. 28 par Membre pour le 3^{me} trimestre 1929.

Le manque de place nous oblige à écourter la chronique des centres, à supprimer « Valeurs Diamantifères » et « Marché des Diamants », « Pour le Rayon de Soleil », la « Statistique des Chômeurs », etc., et à ajourner nos impressions du Congrès de Stuttgart, un article de notre camarade Yzer, du Syndicat de Paris, ainsi que la liste des fonds versés par les Diamantaires en faveur des Pipiers en grève.

Le Droit aux Vacances Payées

Le soleil fuit vers l'horizon ;
Le ciel de pourpre s'illumine...
L'ouvrier rentre à la maison,
Harassé par un jour d'usine.

Et de son côté le rentier
Vers son hôtel s'achemine ;
Le sport, durant le jour entier,
A distrait son humeur chagrine.

Ce tableau montre clairement
Que la classe exténuée
Mérite d'avoir tous les ans
Des VACANCES RÉTRIBUÉES.

CONTRE LA TUBERCULOSE

LA MÉTHODE RENNER

Dans notre dernier numéro, nous avons donné le compte-rendu de la conférence faite à Paris par le Docteur Simionesco, et nous avons attiré l'attention sur le désaccord qui s'était manifesté entre Renner et le Docteur Simionesco à propos des adjuvants à employer avec le traitement.

On ne sera pas étonné que ce fait ait soulevé de nombreuses polémiques, très intéressantes à suivre. La place nous manquant, nous nous bornons à en donner un court résumé.

Répondant à une interview de l'*Oeuvre*, M. Justin Godard déclare :

« On a apporté publiquement des résultats. Ils sont à la disposition de qui voudra les contrôler. Il est désirable qu'on les contrôle. Si on ne le fait pas, c'est qu'on s'incline. Les observations présentées aux Sociétés Savantes sont de première importance. Mais je voudrais les voir étudiées et interprétées de l'extérieur pour que toutes les garanties soient réunies.

« On a annoncé qu'une commission s'occupait de compléter le traitement qui, à en croire l'exposé médical qui venait d'être fait, paraissait à lui seul avoir fait cependant de bonne besogne.

« La réaction de la foule a été immédiate, son honnêteté et sa logique se sont insurgées. Elle a vu l'amorce d'une main-mise sur un traitement pour en dépouiller l'auteur. Elle a senti que, tout au moins, on tentait de greffer sur le traitement de profitables affaires qui bénéficieraient à d'autres qu'à l'auteur. Et à lire ce que vous avez écrit, la crainte vient de voir évoluer dans le sens d'une entreprise ce que l'*Oeuvre* a voulu mettre dans le domaine public. Prenez garde. On peut traiter Renner de charlatan. Je redoute encore plus le charlatanisme médical qui a montré le bout de l'oreille à la réunion des Sociétés Savantes... ».

Puis, un docteur éminent, devant lequel on se plaignait de l'indifférence et même de l'hostilité manifestée par les milieux médicaux envers la méthode Renner, parle en ces termes de l'Académie de Médecine :

“ — Je ne vous répondrai que par une histoire. C'est plus amusant et c'est aussi instructif.

“ Une vieille histoire ! Le Docteur Sennel-Weiss avait, une trentaine d'années avant la découverte de l'antisepsie, envoyé une note à l'Académie de Médecine, une note dans laquelle il exposait qu'il avait deux salles d'accouchement. Dans l'une, il faisait laver les mains des infirmières à l'eau de Javel. Dans l'autre, à l'eau pure. Dans la première, on ne signalait jamais d'imperfection puerpérale. C'était, alors, vous le savez, la plaie de toutes les maternités. Dans la seconde, il y avait de nombreux cas d'infection... ”

“ Or, c'est seulement trente ans après, lors de la découverte de Lister, que l'Académie se souvint de la communication de Sennel-Weiss ! Celle-ci était restée dans les tiroirs... ”

“ Je ne vous raconterai pas l'histoire de Pasteur. Elle est trop pénible. Mais il y a celle de Marmorek, l'un des médecins les plus distingués de l'Institut Pasteur, qui, pour avoir fait une communication, au Congrès de Bruxelles, en 1903, sur un sérum antituberculeux qu'il avait découvert, fut prié de quitter l'Institut Pasteur.

“ La même aventure advint au Docteur Vaudremer. Le Docteur Raphin, directeur de l'Institut Pasteur, de Nantes, encourut les mêmes foudres et se vit traiter dans des termes que son passé scientifique et sa haute valeur morale eussent dû interdire à quiconque.

“ Voyez, plus récemment encore, M. Lignières, qui, pour s'être permis de signaler certains faits, a été attaqué avec une violence indigne de milieux scientifiques.

« Je pourrais multiplier les exemples. Ils signifient que non seulement les inventeurs ne sont guère protégés en France, mais encore qu'ils risquent à ce jeu leur réputation et leur fortune ».

Dans l'*Oeuvre* du 11 juillet, le docteur Simionesco publie la lettre suivante :

« Pour tenir la promesse que j'avais faite à l'*Oeuvre*, j'ai assumé personnellement et sans autre patronage que mon désir de satisfaire en toute loyauté à l'engagement que j'avais pris, la charge et la responsabilité d'un exposé public des résultats obtenus par quatre mois d'expérimentation de la méthode de M. Renner.

« A la fin de cette conférence publique, vous avez cru devoir intervenir pour marquer que mon expérimentation ne répondait pas au désir de M. Renner, pour cette raison que j'avais appliqué sa méthode en médecin, car en face de constatations cliniques alarmantes, j'avais dû suspendre le traitement ou employer des armes choisies dans l'arsenal thérapeutique actuellement en usage.

« Or je trouve à nouveau, sous votre signature, dans l'*Oeuvre* du 2 juillet, la même appréciation mais, cette fois, aggravée de commentaires erronés. Dans l'intérêt de la vérité que, comme moi, vous recherchez, vous aurez, je pense, la courtoisie de me permettre de les rectifier ici.

« Il se peut qu'en effet je n'aie pas donné satisfaction à M. Renner en appliquant les prescriptions fondamentales de sa méthode, non en catéchumène obéissant sans chercher à comprendre, mais en médecin ayant trente années de pratique de la tuberculose et conscient de ses responsabilités ; mais je ne puis laisser dire sans protester que mon expérimentation manque de valeur scientifique.

« Votre rédacteur, M. Simoni, sait très bien dans quelles conditions j'ai travaillé.

« Mon diagnostic, s'il n'était qu'une affirmation comme vous le qualifiez, pourrait vous paraître très insuffisant, mais il ne fait que confirmer celui des médecins ayant déjà traité les malades dans les hôpitaux et les sanatoria d'où ils viennent. Ce diagnostic de confirmation, je l'établis en outre sur un triple examen dont l'*Oeuvre* elle-même a reconnu « la rigueur indiscutable » : examen radioscopique toutes les fois que le malade ne peut faire les frais d'une coûteuse radiographie, examen bacilloscopique, examen urologique (celui-ci répondant à une de mes découvertes personnelles) faits dans des laboratoires étrangers au dispensaire et dont la réputation de précision scrupuleuse est connue du corps médical.

« Vous savez encore que mes expériences sont surveillées et placées sous le contrôle d'une commission où figurent de grands noms de la science et composée de bactériologistes, biologistes, chimistes et pathologistes, dont la haute probité scientifique ne saurait être suspectée.

« Cette commission statuera bientôt et fera connaître, après mûr examen et en toute indépendance, ses conclusions sur mon expérimentation et la valeur de la méthode.

« Que faut-il donc pour trouver une expérience sérieuse et scientifique ?

« Et pourquoi vous obstiner à poser la question sous cette forme du tout ou rien : le traitement Renner guérit-il ou ne guérit-il pas ?

« J'ai déjà répondu à cette question. Il est des cas nombreux où il guérit et leur proportion m'a paru plus grande que par les autres

méthodes que j'ai employées jusqu'à présent.

« Mais ce traitement ne me paraît pas une formule définitive et absolument applicable à tous les malades et c'est aux médecins d'étudier sa technique et de la perfectionner.

« Est-ce cela que vous appelez en déposséder l'auteur ?

« Aucun savant n'a jamais émis la prétention de considérer le traitement dont il est l'auteur comme une propriété individuelle intangible et dont il a seul le droit de disposer à son gré et je ne connais point de traitement qui n'ait été maintes fois retouché.

« Ah ! monsieur le Rédacteur en chef, la santé publique, d'abord, et ce n'est point ôter le mérite d'un inventeur que montrer que sa découverte n'est ni merveilleuse (je reprends votre épithète), ni négligeable : mais qu'elle est un progrès et que ce progrès lui-même n'est qu'un acheminement vers un autre plus grand, car c'est ainsi que se fait la Science.

« Veuillez agréer, etc.

Docteur SIMIONESCO. »

A quoi Jean Piot répond :

« Je n'ai pas dit que les expériences de M. le Docteur Simionesco étaient dépourvues de toute valeur. Mais j'ai exprimé, je crois, la pensée de beaucoup de médecins, même non prévenus et présents dans la salle qui, au lieu de se trouver devant des documents irrécusables (radiographies, diagnostics antérieurs) se trouvaient devant les seules affirmations du Docteur Simionesco et des déclarations fort intéressantes, certes, des malades. Mais le Docteur Simionesco n'apportait même pas une statistique précise des cas traités. Combien de malades a-t-il examinés, soumis à la méthode Renner, guéris, améliorés ? Sur combien n'a-t-il constaté aucune amélioration ? Il y avait au moins dans la présentation des résultats quelque désordre.

Autrement dit, même s'il était certain pour nous que la méthode Renner a la valeur que lui attribuent, et son inventeur, et beaucoup de témoins, l'expérience, telle que l'a faite le Docteur Simionesco ne fournittrait pas le moyen de convaincre les sceptiques, les incrédules ou les adversaires.

**

Sur ces entrefaites, le professeur allemand, Sauerbruch, au cours d'une conférence faite à Berlin, annonça « qu'il obtenait des résultats miraculeux dans le traitement de la tuberculose, même à l'état très avancé, à l'aide de simples régimes alimentaires ».

Sa méthode, d'après ce qu'on en connaît, consiste à supprimer le chlorure de sodium et les hydrates de carbone et à augmenter la consommation des aliments renfermant de l'albumine et des vitamines.

Cela amena M. Renner à publier la lettre suivante :

Chelles, 7 Juillet 1929.

« Cher Monsieur,

« Vous n'ignorez pas les critiques et les râteliers par lesquelles quelques médecins ont accueilli ma méthode de guérison de la tuberculose.

« Le régime alimentaire que je prescris aux malades excita surtout leur verve, tant ce régime est, je le dois avouer, contraire à celui que l'on applique actuellement dans les sanatoria.

« Vous m'êtes témoin que j'ai négligé ces attaques, aussi bien que celles qui plus ten-

dancieuses, s'efforçaient à me faire passer pour un « charlatan » et allaient jusqu'à prétendre que mon « spécifique » était simplement composé de « boulettes de papier trempées dans de l'eau de Javel » !...

« Or, je relève aujourd'hui, dans les correspondances de l'étranger les lignes qui ont trait au professeur allemand Sauerbruch et à sa méthode de guérison de la tuberculose.

« Cette méthode, appliquée depuis six ans, donnerait des résultats merveilleux et inespérés. Son originalité existerait surtout dans le régime alimentaire duquel seraient rigoureusement proscrits les hydrates de carbone et le chlorure de sodium (sucre et sel).

« ...Mais, cher monsieur, il y a huit ans déjà que j'ai constaté l'effet très nocif des hydrates de carbone et du chlorure de sodium dans le traitement de la tuberculose.

« Et c'est précisément pour cette raison que j'ai supprimé dans le régime alimentaire que je prescris, tous les aliments susceptibles de former dans la poche stomachale, au contact des sucs gastriques, les hydrates de carbone (sucre) qui se transforment dans l'intestin grêle en aldéhydes encore plus nocifs.

« Nul n'est prophète en son pays. Je le sais, et je ne me suis jamais fait d'illusions en ce qui me concerne.

« Mais je suis très heureux de constater aujourd'hui qu'un éminent médecin étranger par des voies peut-être différentes des miennes, est arrivé à des conclusions identiques, à savoir : que jusqu'à ce jour, nul n'avait soupçonné l'importance du régime alimentaire dans le traitement de la tuberculose. C'est grâce à l'application stricte d'un régime alimentaire que j'ai obtenu les mêmes résultats que le professeur Sauerbruch, en évitant chez le malade une véritable auto-intoxication, facteur parfait du développement dans l'organisme du bacille de Koch.

« Ceci, que j'ai découvert en premier, m'a permis ensuite de rechercher et de trouver les moyens d'armer les phagocytes contre le bacille mortel.

« Le résultat, vous le connaissez. Il se chiffre par des centaines de malades guéris, dont la plupart ont témoigné, par écrit, de l'efficacité de ma méthode.

« Veuillez agréer, etc.

F. RENNER, chimiste. »

**

D'autre part, la Fédération Nationale des Blessés du Poumon, dont on connaît l'activité, s'intéresse à la méthode Renner. Ouvrant un nouveau dispensaire à Paris, elle vient d'offrir à M. Renner de mettre ce dispensaire — entièrement neuf et muni de tout le matériel scientifique nécessaire — à sa disposition pour soigner les membres de la Fédération qui voudront se soumettre à son traitement.

Les médecins de la Fédération suivront à la lettre les indications de M. Renner.

Ce dernier ayant accepté l'offre qui lui était faite, il y aura là une expérience fort intéressante à suivre et qui, placée sous le contrôle de la Fédération, ne pourra être suspectée par personne.

E. P.

La lettre d'un malade

Nous avons reçu d'un camarade du *Rayon de Soleil* la lettre suivante :

18 juillet 1929.

Camarade Ponard,

« De ma deuxième visite au dispensaire, je suis sorti avec une grande joie : la guérison

est à peu près complète, au-dessus de mes espérances.

« Le régime est tout changé : maintenant, pour la nourriture, c'est comme tout le monde. Cela met du baume au cœur.

« Si le traitement Renner est efficace, c'est qu'il faut le suivre à la lettre ; d'ailleurs c'est ce que j'ai fait ainsi que beaucoup d'autres malades avec qui j'ai parlé au dispensaire.

« Vive Renner !
« Salut fraternel.

« X... »

Dans les Centres

Dans tous nos centres français, le travail est à peu près normal, bien que partout on constate une grande accalmie dans « le rond ». Il en est d'ailleurs ainsi dans tous les pays et chacun s'accorde à dire que si le nombre des chômeurs n'est pas plus élevé, c'est grâce à la fantaisie dont la vogue ne fait que s'étendre.

Cet article se fabrique maintenant dans tous les pays en quantité assez importante.

Même en Allemagne, qui fut des dernières à s'y mettre, une forte proportion d'ouvriers est occupée dans cette branche.

— En Belgique, le nombre des chômeurs complets s'est élevé à 812 pour la semaine du 8 au 13 Juillet. A ce chiffre, il convient d'ajouter un certain nombre de chômeurs partiels.

— A Amsterdam, il y eut 1041 chômeurs, pour la semaine du 15 au 21 Juillet, soit près de 20 % des ouvriers en chômage.

On fait remarquer à ce propos que la période actuelle est la plus calme de l'année et on espère que l'activité deviendra plus grande, les vacances passées.

VACANCES

Du 4 au 18 Août, à Paris.

Du 4 au 11 Août, en Province.

Nous rappelons que ces dates ont été fixées par les Assemblées Générales de nos divers Syndicats.

Il est donc obligatoire de prendre les vacances aux dates fixées. L'arrêt du travail doit être général.

Les ouvriers qui contreviendraient à cette décision verront leur cas soumis au Conseil Syndical dont ils dépendent en vue de sanctions à prendre.

Comme tous les ouvriers touchent le pourcentage de vacances, il n'y a absolument aucune raison pour qu'un seul d'entre eux reste au travail.

OCCASION

A VENDRE : DIX PLACES DE DIAMANTAIRES :

Appareil à Gaz de Benzine ; Coquilles, Pinces, Machine à Débruter, Lampes à Gaz, Transmissions, etc.

S'adresser à M. CHARLES CUPILLARD, Négociant-Lapidaire, à CESSY (Ain).

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

COMPTÉ-RENDU FINANCIER

du 1^{er} Semestre 1929

Exercice du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1929

	RECETTES
Cotisations perçues.....	13.984 30
Recettes du journal (abonnements et insertions)....	260 "
Vente de brochures et de pierres à frotter.....	962 "
Intérêts de l'argent placé...	1.312 50
Total des Recettes...	<u>16.518 80</u>
	DÉPENSES
Achat de pierres à frotter...	66 25
Paiement de 5 numéros de l' <i>Ouvrier Diamantaire</i> , impression et envoi.....	3.339 25
Salaire du Secrétaire.....	8.880 "
Abonnements à divers journaux et achat de livres...	204 70
Frais de tournées.....	1.289 50
Frais du précédent contrôle.	221 50
Fournitures, nettoyage du bureau, erreurs retrouvées par contrôle, frais de correspondance et divers....	502 60
Total des Dépenses...	<u>14.503 80</u>
	RÉCAPITULATION
Recettes	16.518 80
Dépenses	14.503 80
Excédent de Recettes....	<u>2.015 00</u>
	AVOIR DE L'UNION NATIONALE
Avoir au 31 Décembre 1928.	93.645 95
Excédent de recettes de l'exercice.....	2.015 00
AVOIR au 28 Juin 1929....	<u>95.660 95</u>
	SITUATION DES CAPITAUX
Placement à terme (échéance 16 Septembre 1929).....	50.000 "
En compte courant à <i>La Fraternelle</i>	44.869 85
En caisse.....	791 10
TOTAL	<u>95.660 95</u>
Le Secrétaire, E. PONARD.	

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de contrôle réunie le 28 Juin 1929, après avoir vérifié les livres et toutes pièces comptables reconnaît la sincérité des écritures et conclut à l'adoption des comptes :

Emile TOURNIER, Jules ECUVILLON
du Syndicat de St-Claude
Lucien PINET,
du Syndicat de Felletin.

LE BOORT

Le prix du boort s'est maintenu stationnaire à : florins 4.35 au bureau d'Anvers.

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du RAYON DE SOLEIL

Exercice du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1929

1^{er} Semestre 1929

	RECETTES
Cotisations perçues.....	3.453 60
Dons divers.....	2.117 15
Vente de bouts de stèles....	1.690 00
Vente du matériel de la Coopérative <i>Les Moulins</i>	120 "
Produit de la poudre noire.....	11.885 25
Intérêts échus.....	2.625 "
Total des Recettes...	<u>21.891 "</u>
	DÉPENSES
Secours aux malades.....	16.499 10
Envoi de cercles et de poudre noire.....	71 75
Frais de Correspondance, fournitures de bureau et divers.....	302 95
Frais nécessités par l'application du traitement Renner (radios, analyses, voyages à Paris, etc.).....	3.556 70
Voyages du permanent à Paris pour documentation sur la méthode Ronner.....	495 "
Frais du précédent contrôle.	221 50
Abonnements aux journaux et revues.....	90 20
Total des Dépenses...	<u>21.237 20</u>
	RÉCAPITULATION
Recettes	21.891 "
Dépenses	21.072 90
Excédent de Recettes....	<u>653 80</u>
	AVOIR DU « RAYON DE SOLEIL »
Au 1 ^{er} /1/29, l'Avoir était de.	272.984 70
Bénéfice de l'Exercice.....	653 80
AVOIR du R. S. au 28/6/29.	<u>273.638 50</u>
	SITUATION DES CAPITAUX
Bon à terme <i>La Fraternelle</i> échéance 19/9/1929.....	100.000 "
Bon à terme Banque des Coopératives à Paris.....	15.000 "
En compte-courant à <i>La Fraternelle</i>	158.244 70
En Caisse.....	393 80
TOTAL	<u>273.638 50</u>
Le Secrétaire, E. PONARD.	

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de contrôle réunie le 28 Juin a vérifié les livres et toutes les pièces comptables. Elle reconnaît l'exactitude des comptes et conclut à leur adoption.

Emile TOURNIER, Jules ECUVILLON
du Syndicat de St-Claude.
Lucien PINET,
du Syndicat de Felletin.

Faites lire L'OUVRIER DIAMANTAIRES

**Pour tous vos envois de
fonds à notre adresse**

Qu'il s'agisse de :

Cotisations au Syndicat de St-Claude ;
— à l'Union Nationale ;
— à l'Alliance Universelle ;

Dons au Rayon de Soleil ;
Abonnements à l'*Ouvrier Diamantaire*, etc.

Utilisez notre compte de chèques postaux :

**E. PONARD, St-Claude
C. C. 8147, Dijon**

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint Claude
R. C. St-Claude 1.961

 Le Gérant, Edmond PONARD.

En vente à la Permanence

LA TABLE DE CLASSEMENT

qui permet de connaître sur le champ la série d'une quelconque partie de pierres

LA TABLE DE LASSEMENT doit être entre les mains de tous les diamantaires.

Au patron, elle évite des calculs longs et fastidieux et des erreurs toujours ennuyeuses.

A l'ouvrier, elle permet de contrôler sans aucune difficulté la série et, partant, le prix de ses pierres.

PRIX	A la Permanence... 5 francs
	Par la Poste..... 5 fr. 25

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc.. adressez-vous à

M. Louis BERTHON
Mécanicien-Ajouteur
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outilages concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poids métriques contrôlés par l'Etat

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

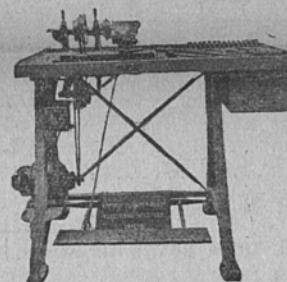
La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

Les Dops L. MARCHANDEAU
sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

MACHINES A BRUTER LE DIAMANT



BRANT

à pédailler — à moteur électrique

V^{VE} F. BRANT-GRAIN DORGE & C^E

3, rue des Récollets, 3

ANVERS (Belgique)

— Consultez-nous pour nos Moulin transportables —

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)